

COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE « TRAVAUX EXUTOIRES »

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

RAISON SOCIALE

SIEGE SOCIAL

ENSEIGNE

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT (si différente du siège social)

NOM DU CHEF D'ENTREPRISE HABILITÉ A SIGNER LA CONVENTION
D'INDEMNISATION ET QUALITÉ (Chef d'entreprise, Gérant, Président etc....)

DATE DE CRÉATION

Extrait Kbis ou D1 de moins de trois mois à joindre impérativement

SITUATION DE L'ENTREPRISE

- Redressement judiciaire *
- Liquidation judiciaire *

* Joindre copie du jugement

FORME JURIDIQUE

Numéro SIRET code NAF

Entreprise individuelle

SARL

EURL

SA

SNC

SOCIÉTÉ DE FAIT

AUTRES (A préciser)

Existence d'un contrat de franchise

<input type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON

Enseigne Nationale :

Enseigne Régionale :

Appartenance à un Groupe de Sociétés

Succursale :

Adresse de l'établissement principal

Filiale :

Dénomination de la société-mère

Numéro SIRET de la société-mère

Forme juridique

Capital détenu par la mère à hauteur de :

Autre enseigne du Groupe présente sur l'agglomération (le cas échéant) :

Etes-vous propriétaire de plusieurs points de vente ?

Adresses des points de vente

NOMBRE DE SALARIES

PERSONNE A CONTACTER

TÉLÉPHONE

FAX

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

CARACTERISTIQUES COMMERCIALES DE L'ENTREPRISE

ACTIVITES DE L'ENTREPRISE

PERIODES DE FERMETURE

JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRE HABITUELS

Lundi	<hr/>
Mardi	<hr/>
Mercredi	<hr/>
Jeudi	<hr/>
Vendredi	<hr/>
Samedi	<hr/>
Dimanche	<hr/>

S'il existe des périodes d'ouverture ou de fermeture exceptionnelles
(ne respectant pas ces horaires habituels) merci de l'indiquer

ACCES A L'ENTREPRISE

Préciser les voies d'accès à l'entreprise et le nombre de ces accès

COMMERCIALISATION DES PRODUITS OU REALISATION DES SERVICES

Précisez éventuellement les caractéristiques de commercialisation des produits ou services vendus (vente sur rendez vous, vente d'impulsion, vente saisonnière, commerçant non sédentaire ...)

LOCAUX EXPLOITES COMMERCIALEMENT DEVENUS TOTALEMENT INEXPLOITABLES : (transmission du bail, période d'interruption d'activités et tout autre élément utile à l'analyse des dossiers).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**INCIDENCE DES TRAVAUX SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES
ET LA MARGE GLOBALE**

1er cas - Entreprise réalisant annuellement plus de 783 000 € HT de ventes ou plus de 236 000 € HT de prestations de service

2ème cas - Entreprise réalisant annuellement de 82 200 € HT à 783 000 € HT de vente ou de 32 900€ HT à 236 000€ HT de prestations de service

3ème cas - Entreprise réalisant moins de 82 200 € HT de vente ou moins de 32 900 € HT de prestation de service.

CHIFFRE D'AFFAIRES HT

	2012	2013	2014	2015
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
TOTAL				

PRÉSENTATION DE JUSTIFICATIFS

- 1ER CAS** Copie des déclarations de TVA CA3 (mensuels) + bilans et comptes de résultats (avec détail des comptes) pour les années concernées
- 2EME CAS** Copie de la déclaration CA12 des différents exercices (communication de fichiers PDF ou copie des CA3 - si option réel + bilans et comptes de résultats (avec détail des comptes) pour les années concernées.
- 3EME CAS** Présentation de l'original du livre des recettes (livre journal) au Secrétariat de la commission TAM, ou à défaut copie du dit registre certifié par l'Expert-comptable plus double de la déclaration 2042C faisant ressortir les chiffres déclarés (communication de fichiers PDF ou copie des CA3 - si option du système déclaratif de TVA)

- Pour les entreprises dont la gestion le permet : indiquer si possible le nombre de client par mois et tout autre élément utile à l'analyse des dossiers.

STRUCTURE D'EXPLOITATION : CALCUL DE LA MARGE BRUTE

Tableau à remplir Hors taxes

	2013	2014	2015	2016	2017
(1) CHIFFRE D'AFFAIRES					
(2) STOCK INTIAL (+)					
(3) ACHATS (+)					
(4) STOCK FINAL (-)					
(5) TOTAL ACHATS CONSOMMES					
(6) MARGE BRUTE = (1 -5)					
Chiffre d'affaires- Achats consommés					
% MARGE BRUTE (=6/1x100)					
Marge brute/ Chiffre d'affaires					

MODE DE DETERMINATION DU PREJUDICE

Période de préjudice indemnisable

Eléments de calcul retenus :

MONTANT DE LA DEMANDE

--

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations qui figurent dans ce document

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à

Le

Signature